



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19  
Absents excusés : 5  
Présents : 14

L'An deux mille vingt-trois, **le 23 octobre**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison des associations, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 13 octobre 2023.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Mireille LE RUYET, David LE CUNFF, André THUAL, Michel FILLION, Véronique SIMON, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Pascal LE TOHIC, Catherine STEPHAN, Michael CREMET, Philippe HELARY,

Absents excusés : David BELZIC, Christina EZANIC, Aurélie LE FRANC, Camille BOCHE, Antoine JAN,

Michel FILLION a été désigné secrétaire de séance.

**1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2023**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, approuve le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.

**2 - Finances**

○ **Emprunt – Budget 22504**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif Boucle énergétique Locale 2023,

Considérant que par sa délibération du 5 juillet 2021 le Conseil municipal a décidé la réalisation d'un emprunt relatif au projet de Boucle énergétique Locale, selon les conditions suivantes :

- Prêt relais TVA + subvention - 24 mois avec remboursement anticipé sans frais d'un montant de 440 000€

Considérant que toutes les subventions n'ont pas été versées à ce jour,

Monsieur le Maire propose :

- De procéder au remboursement anticipé de l'emprunt à hauteur de 280 000€
- De procéder à un refinancement interne pour le montant restant soit 160 000€ avec l'établissement de la Caisse d'Epargne, au taux EURIBOR 3 mois (3.98% au 9+.10.23) + 1.55% avec frais de dossier de 650€.

Monsieur le Maire précise que s'agissant d'un refinancement interne, le versement des fonds interviendra à date du PDA soit le 25/11/2023, par compensation interne sur les livres du prêteur et de l'emprunteur sans mouvement de fonds auprès du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à procéder au remboursement anticipé selon les conditions définies ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt pour un montant de 160 000€, ainsi que tous documents y afférant.

○ **Emprunt – Budget 22504 – Avance remboursable**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans l'attente du versement de la subvention du Conseil départemental d'un montant de 84 000€, il convient que le budget principal (22500) effectue une avance remboursable sur le budget Boucle énergétique locale (22504) pour le même montant.

Ces opérations d'ordre non budgétaires seront alors comptabilisées comme suit :

- Versement :

- Débit 553 avances à des régies dotées de la seule autonomie financière au budget de la commune, crédit 515.
- Crédit 5192 avances de trésorerie au budget BEL, débit 515.

- Remboursement :

- Crédit 553 avances à des régies dotées de la seule autonomie financière au budget de la commune, débit 515.
- Débit 5192 avances de trésorerie au budget BEL, crédit 515.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, l'émission des écritures ci-dessus.

○ **DM – Budget 22507 – Lann Gaolenn**

Considérant qu'il convient d'augmenter les crédits relatifs aux intérêts d'emprunt

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante.

<b><u>BUDGET 22507</u></b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 66111	+ 2 600.00€	
R 74741		+ 2 600.00€

<b><u>BUDGET 22500</u></b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 6573641	+ 2 600.00€	
D 6065	- 2 600.00€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

○ **Fixation des loyers de l'internat rural**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'internat rural situé 57 rue du commerce seront terminés fin du mois.

Le bâtiment comprend trois chambres d'environ 20 m<sup>2</sup> chacune, ainsi qu'un espace commun de 25 m<sup>2</sup>.

Ces logements seront disponibles à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Monsieur le Maire souhaite qu'il soit pratiqué un tarif préférentiel aux étudiants effectuant leur stage au centre médical du Sourn. Il indique qu'en effet, prévoir un faible loyer permet d'attirer les internes et prévoir des installations sur le territoire à l'avenir. Aujourd'hui, c'est déjà le cas pour 3 anciens étudiants du Centre de Santé du Sourn qui s'installent comme médecins sur notre territoire.

Michel Fillion précise que dans certaines collectivités le loyer est consenti à titre gracieux. Le Maire indique que la commune a investi dans ce projet en tenant compte des recettes générées.

Martine Josso pose la question de savoir si des réservations sont déjà effectuées.

Le Maire indique avoir reçu une demande d'un professionnel de santé de Noyal-Pontivy.

Patricia Guigueno demande si ce loyer préférentiel sera applicable aux étudiants effectuant leur stage au sein d'un centre de santé du Syndicat Sarre-Blavet Santé. Monsieur le Maire indique qu'une décision sera prise ultérieurement en conseil syndical.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le loyer pour la location à 250€ par chambre par mois par professionnel de santé
- Fixe le loyer à 50€/mois pour les étudiants en médecine effectuant un stage au sein du centre médical du Sourn
- Autorise Monsieur le Maire à signer les baux et les documents nécessaires à la bonne gestion de la location

○ **DM – Budget 22500 – Acquisition d'un véhicule**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le service des espaces-verts a besoin d'un nouveau véhicule. L'ancien camion benne ne passait plus au contrôle technique. Il a été cédé en l'état vu les travaux à effectuer. Les services se dépannaient avec le parc existant mais l'arrivée d'un nouvel agent aux services techniques nécessite un nouveau véhicule. Un camion de type benne est nécessaire pour les espaces verts.

Michel Cabel s'est rendu dans la région de Saint-Brieuc avec Nicolas Motel et Christophe Dréano, afin de voir deux véhicules correspondant aux besoins.

L'un d'entre eux, un RENAULT MASTER, de 89 000 kilomètres, tout équipé au prix de 29 988€TTC semble le choix le plus opportun.

Michel Fillion pose la question de savoir si la location ponctuelle ne serait pas plus intéressante. Le Maire indique que le besoin est permanent vu le nombre d'agents.

Considérant qu'il convient d'acquérir un véhicule pour les services techniques,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante.

<b><u>BUDGET 22500</u></b>	Dépenses	Recettes
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
Opération 9726	+ 30 000€	
Opération 210	- 30 000€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

### **3 - Personnel**

○ **Mise à jour du tableau des emplois**

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois, Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 septembre 2023,

Le Maire propose à l'assemblée,

- La suppression d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 28h/semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'adopter la suppression de l'emploi ainsi proposé
- De modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023

○ **Rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a réformé le système et l'organisation du recensement de la population. D'un côté, l'INSEE est chargé de la planification et du contrôle de la collecte des informations. Elle exploite les questionnaires et diffuse les résultats. De l'autre côté, les communes sont tenues

de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement, mais aussi de recruter et d'affecter les agents recenseurs à la collecte.

Ce recensement a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants. Le dernier recensement du Sourn a eu lieu en 2018. Le prochain va donc se dérouler du 18 janvier au 17 février 2024.

La commune est en charge :

- du recrutement des agents recenseurs – à savoir 4 agents pour la commune
- de la collecte ;
- de l'encadrement direct et le suivi des agents recenseurs ;
- et de l'information de la population par le biais d'un support de communication fourni par l'INSEE.

Monsieur le Maire a désigné par arrêté, le coordonnateur du recenseur qui sera Mme LE FLOCH Pauline, agent de la commune : Le coordonnateur met en place la logistique du recensement dans la commune. Il organise la campagne locale de communication, la formation des agents recenseurs et il les encadre. Il est lui-même formé par l'INSEE et est également l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement.

Les enquêtes de recensement sont effectuées par les agents recenseurs, nommés par arrêté du Maire. Le recrutement est en cours.

L'INSEE ne formule plus de recommandations concernant la rémunération des agents recenseurs, celle-ci étant désormais de la pleine responsabilité des communes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

La commune percevra une dotation de l'État.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Feuille de Logement	1.80€
Bulletin individuel	1.80€
Feuille de logement collectif	2.00 €
½ journée de formation	40.00 €
Tournée de repérage	80.00 €
Frais de transport	District 4 : 100.00€ District 5 et 7 : 1100.00 € District 6 : 170,00 €

- Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024

## COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

- Commission Bâtiment

Travaux de l'Eglise : Une entreprise va réaliser un diagnostic solidité de l'édifice. Une réunion a eu lieu avec les membres de la paroisse afin de trouver une solution dans l'attente de la réalisation des travaux définitifs. Il est envisagé la pose d'un filet sous la voûte, reste à savoir si des points d'ancrage pour ces filets sont possibles.

Pascal LE TOHIC pose la question de savoir si l'état de la voûte s'est détérioré depuis la fermeture de l'Eglise. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, des morceaux de plâtre sont tombés au sol. Patricia Guigueno demande où vont avoir lieu les cérémonies cet hiver car la chapelle Saint-Michel n'est pas chauffée. Le Maire indique qu'un système de chauffage d'appoint est en cours de réflexion. La Mairie met à disposition la maison des associations ainsi que la salle polyvalente si besoin. Pascal LE TOHIC pose la question de savoir s'il y a des infiltrations d'eau dans le bâtiment auquel cas les dégâts seraient importants. Monsieur le Maire indique qu'aucun signe extérieur ne

permet de l'envisager. Il s'agit probablement d'une désolidarisation du plâtre. Martine Josso pose la question du coût de ces diagnostics. Le Maire indique être dans l'attente des devis.

Rénovation de l'école : Les travaux de peinture côté maternelle vont avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint.

Internat rural : David Le Cunff présente le plan du bâtiment avec les surfaces. L'enrobée a été réalisé en partie ce jour.

- Commission Jeunesse, Sport et Association

Conseil municipal des enfants : Une présentation du rôle de conseiller a été réalisée auprès des écoles par Marielle et Angèle. Les élections vont avoir lieu le 13 octobre prochain avec 3 nouveaux élus par école.

L'ALSH de la Toussaint prévoit des activités et des sorties autour du thème d'Halloween. Les sorties sont à proximité de la commune liées au coût du transport.

L'ALSH du mercredi connaît une forte fréquentation. L'effectif maximum étant de 35 enfants avec une fréquentation moyenne de 30 enfants.

Les séances de multisport ont repris depuis mi-septembre avec 3 séances par matinée en fonction des âges. Il y a environ 12 enfants par créneau.

Planning des salles : La réunion annuelle a eu lieu en octobre. L'adjointe rappelle que la présence des associations est indispensable afin de trouver un accord entre associations sur les dates souhaitées.

- Commission cadre de vie et mobilité

Eclairage public : Michel CABEL donne une information sur l'éclairage public. 25 candélabres sont actuellement défectueux sur l'ensemble de la commune. Les agents ne disposent pas du matériel pour procéder aux réparations car trop vieillissants. Le Maire indique qu'un budget de renouvellement est prévu. Par manque de personnel, les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour. La question se pose de sous-traiter cette opération.

Patricia Guigueno pose la question de savoir si tous les candélabres doivent être remplacés. Est-il nécessaire d'éclairer tous les villages et les rues de la commune ?

André THUAL demande s'il n'est pas possible de procéder au remplacement par tranche afin de récupérer les pièces sur des anciens candélabres pour les réparer. Le Maire indique que ce choix n'a pas été fait car il nécessite une double manipulation et donc une main d'œuvre plus importante avec des nécessités de location de nacelle. Une commande globale va permettre de réduire le coût d'acquisition et de main d'œuvre.

Un débat s'engage sur l'utilité de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. La commission devra étudier ce sujet.

Collecte des ordures ménagères. Michel CABEL informe l'assemblée que Pontivy Communauté étudie à moyen terme la suppression des sacs jaunes car trop onéreux pour la communauté de commune (environ 200 000€ / an). Les déchets recyclables devront être mis en vrac dans les containers comme cela se fait actuellement sur la colonne aérienne de St-Michel. Pascal LE TOHIC pense que cette nouvelle façon de collecter va être contre-productive car les usagers ne feront plus le tri mais mettront tout dans les sacs noirs. Michel CABEL indique qu'il va falloir stabiliser les conteneurs actuels afin d'éviter les chutes et la dispersion des déchets sur le sol.

L'adjoint indique cependant que cette décision n'est pas encore actée par l'exécutif de Pontivy Communauté.

Le Maire rappelle la nécessité du tri car tout cela est valorisé et permet de réduire la facture de l'utilisateur au bout de la chaîne. Philippe Héлары pose la question de savoir s'il faut compacter les déchets. Michel CABEL indique que la réponse n'est pas tranchée : oui pour le transport, non pour le tri. L'adjoint indique que l'an dernier 40% des déchets emballages sont revenus car refus de tri.

- Commission Culture

Patricia Guigueno indique qu'une commission culture a eu lieu le 18 octobre dernier. La formation sur l'entretien des costumes a été reportée suite à un empêchement de la formatrice.

Le comité de lecture se réunit le 1<sup>er</sup> mardi du mois. Les bénévoles vont reprendre les ateliers lecture en maternelle.

Les causeries en breton se poursuivent. Il est prévu de programmer de nouveaux ateliers en 2024.

Du 13 novembre au 13 décembre, va avoir lieu une animation autour du Polar.

En décembre il est prévu un atelier crochet et la dictée le 15 décembre.

Bulletin municipal : Les articles sont à envoyer à la médiathèque pour le 15 novembre.

Suite au concours de logo du réseau Guernaude, 4 propositions ont été reçues. Une date est à déterminer pour effectuer le choix final.

La commission sollicite un budget de 5 000€ pour l'année 2024 pour l'acquisition de tours de mangas ainsi que du mobilier « mobile » pour réaménager l'espace multimédia. Michel Fillion précise que ce mobilier va permettre de donner de la polyvalence à l'espace.

### **3- AFFAIRES DIVERSES**

Néant

### **4 – Questions diverses**

Le Maire indique que le nettoyage des tombes est autorisé jusqu'au samedi 28/10. Le cimetière ne ferme pas pour l'apport des fleurs.

Michel Fillion indique que suite aux travaux d'enrobée sur la RD2, le passage piéton au niveau de Plurit a été supprimé. Celui-ci avait pour avantage de sécuriser la traversée des piétons mais également de faire ralentir les voitures. Le Maire indique que des travaux devaient être réalisés par le conseil départemental au niveau du pont mais il n'y a pas de nouvelles à ce sujet.

Mickaël Crémet indique qu'il y a beaucoup de matériels entreposés dans les anciens services techniques. Il est par conséquent très difficile d'y réaliser les opérations de plat à emporter, d'autant que la puissance électrique ne le permet pas. Monsieur le Maire indique que l'association, ayant une opération le 4 novembre prochain, est autorisée à transférer les tables et chaises encombrant les anciens services techniques dans la salle des sports. Elle doit utiliser les anciens services techniques pour les cuissons. Cette salle est effectivement vétuste mais il n'est pas prévu de travaux d'investissement à ce jour.

A 20h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.